

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,

N DUPERRET

Invités

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	1
II. Information/débat	2
1. Point d'étape – réflexion sur les équipements sportifs	2
2. Transfert de la compétence PLU à la CCG : suite de la démarche	2
3. Portage EPF quartier gare Saint-Julien	2
III. Compte-rendu des commissions	2
IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 15 février et 1^{er} mars 2021	3
V. Délibérations	3
1. Mobilité : attribution du marché de location et d'entretien d'une flotte de vélos à assistance électrique	3
VI. Divers	4
1. Collège du Vuache	4
2. Projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la déchèterie de Neydens	6
3. Sollicitation par un collectif en matière d'agriculture	6

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Agnès Cuzin est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Point d'étape – réflexion sur les équipements sportifs

Point reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

2. Transfert de la compétence PLU à la CCG : suite de la démarche

S'opposer au transfert automatique au 1^{er} juillet 2021

- La loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2021 sauf si les communes s'y opposent (minorité de blocage)
Minorité de blocage = au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population
- Il convient de réunir les conditions satisfaisantes (pour la communauté et ses communes-membres) pour une prise de décision éclairée et partagée
- Proposition faite aux communes de s'opposer au transfert automatique au 1^{er} juillet 2021
Décision formelle obligatoire (délibération des conseils municipaux) à prendre entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021

Se projeter dans le cadre d'un transfert volontaire

- Ré-initier une démarche de concertation avec les communes-membres afin de clarifier le périmètre de la compétence, son contenu, ses modalités d'exercice, les process de gouvernance, les échéances,...
- S'appuyer, pour cela, sur la charte de gouvernance comme document cadre
- S'engager dans un processus d'échanges pour partager une vision des enjeux à l'aune du projet de territoire
- Envisager l'opportunité d'un transfert de compétence volontaire à une échéance à décider collégialement

V. Thoret-Mairesse indique que les communes qui avaient déjà adopté une délibération d'opposition n'ont pas besoin de délibérer à nouveau.

M. Mermin signale que la discussion sur le processus éventuel de transfert de la compétence sera réenclenchée en commission Aménagement dès l'automne.

3. Portage EPF quartier gare Saint-Julien

- Courrier de la ville de Saint-Julien-en-Genevois du 3 mars 2021 demandant l'accord de la CCG pour solliciter l'intervention de l'EPF 74 sur les fonciers privés nécessaires au projet d'aménagement du « quartier de la gare »
- L'EPF 74 porte déjà pour le compte de la ville la propriété dite « Vasseur »
- Les fonciers privés restant à acquérir occupent près de 1,5 ha pour une valorisation estimée à 8 500 000 €HT au traité de concession d'aménagement
- Chaque acquisition fera l'objet d'une évaluation préalable par les domaines et sera soumise à l'approbation des autorités concédantes au regard du montant et de la modalité de portage
- Il est rappelé que la CCG et la Saint-Julien-en-Genevois supportent le risque financier lié aux acquisitions foncières

III. Compte-rendu des commissions

C. Vincent rappelle que, dans le cadre de la commission Habitat, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs maires sur la question de l'hébergement d'urgence et le logement social. Un travail a actuellement lieu sur des conventions à intervenir avec plusieurs associations pour les besoins en hébergement d'urgence. Pour mémoire, il existe deux logements de dépannage à Dingy et Valleiry. Les communes vont recevoir un courrier pour savoir si elles ont des logements à mettre à disposition pour un hébergement d'urgence. Les communes pourront choisir avec quelles associations elles souhaitent mettre en œuvre le dispositif.

V Lecauchois signale qu'il s'agit de logements d'urgence d'atterrissage.

A Riesen s'interroge sur la possibilité de conventionner avec une association pour une commune qui mettrait déjà à disposition un logement à une famille dans le besoin.

C. Vincent répond qu'il faut examiner la situation précisément car cela dépend de la typologie de logement.

A Magnin se questionne sur la fragilité de certaines associations.

C. Vincent indique que l'objectif est de travailler avec des associations au sein desquelles il y a des salariés, pour être s'assurer davantage de leur pérennité.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 15 février et 1^{er} mars 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Bureau du 15 février est approuvé à l'unanimité.

L'approbation du Bureau du 1^{er} mars est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

V. Délibérations

1. Mobilité : attribution du marché de location et d'entretien d'une flotte de vélos à assistance électrique

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3^{ème} Vice-Président,

La Communauté de communes du Genevois souhaite lancer un service de location de vélos à assistance électrique qui sera piloté et exploité par les services de la Collectivité.

Afin de limiter les coûts d'investissement liés à l'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique, la Communauté de communes du Genevois a lancé une consultation pour être accompagnée par une entreprise qui aura notamment pour mission :

- de mettre à disposition de la Collectivité une quarantaine de vélos à assistance électrique
- de les livrer dans les points Relais définis sur le territoire
- d'assurer l'entretien du parc de vélos

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 1 fois 1 an. Cet accord a un montant maximum de 60 000€ H.T. par an.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte dans le respect des dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 28 janvier 2021 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Collectivité. La date de remise des offres était fixée au 3 mars 2021 à 12h00.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux critères de jugements dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission achats, réunie le 15 mars 2021. Au vu de l'analyse et du classement des offres, la Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise E-BIKE SOLUTIONS, selon les prix du bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 100 800,80 € H.T. par an pour 2 modèles de vélos (soit 61 440,80 € HT/an pour le modèle 1 et 53 280,80 € HT/an pour le modèle 2).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,

Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 15 mars 2021,

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir l'offre de la société E-BIKE SOLUTIONS, selon les prix indiqués au bordereau des prix unitaires.

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal- exercice 2021– chapitre 011..

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit accord-cadre et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

PJ Crastes indique que la Communauté de communes a répondu à un appel à projet auprès de l'ADEME lui ayant permis d'obtenir 70% de subvention, pour l'année 2021, pour mettre en œuvre ce type de service. La collectivité a souhaité mettre en place ce service suite au constat que les citoyens ont besoin de tester le vélo à assistance électrique afin de s'en procurer un car il s'agit d'un investissement coûteux. Ce service a pour objectif uniquement d'inciter les habitants à l'usage du vélo à assistance électrique. Il s'agit d'un test.

E. Rosay remarque que la Collectivité est limitée, au vu des conditions du contrat, pour augmenter la capacité de la flotte en cas de succès du service.

J. Bouchet rappelle que des solutions, notamment des avenants, pourront être mises en œuvre.

E. Rosay signale également qu'il est nécessaire de bien anticiper le budget de ce service car les subventions ne durent que quelques années.

VI. Divers

1. Collège du Vuache

Caractéristiques du projet

Fonctionnalité : une capacité d'accueil de 735 élèves

Superficie : 9 700 m² de surface de plancher

Architecture : corps de bâtiments liaisonnés - géométrie simple et fonctionnelle - matériaux qualitatifs et pérennes

Des équipements associés au collèges mutualisés avec la Commune de VULBENS :

-une halle sportive équipée d'un gymnase, une structure artificielle d'escalade et deux salles de sports annexes

-un anneau sportif extérieur

-une salle polyvalente

-6 logements de fonction dont un sera mis à disposition de la commune de VULBENS

Création d'un carrefour giratoire

- Carrefour en « T » sur route à grand circulation (SN1) destiné à la desserte de la ZAC des Grands Chavannoux comprenant : supermarché, entreprises, services de secours (pompiers) déchetterie ;

- La configuration du carrefour actuel rend difficile l'insertion sur RD des véhicules provenant de la ZAC ;

- Les piétons et les cycles ne peuvent pas franchir le carrefour en sécurité (non aménagé).

Sécurisation des accès modes doux

Réalisation par les communes d'études pour la connexion cyclable et piétonne des communes de Vulbens et de Valleiry au collège et pour assurer la maîtrise du risque de franchissement de la voie ferrée au droit du chemin des Grands Chavannoux.

M. Mermin indique que ce projet s'élève à environ 29 millions d'euros. La desserte du transport scolaire aura lieu au niveau de la gare routière. Le rond-point aura finalement 3 branches car la 4^{ème} branche

conduit à la réalisation d'une étude d'impact. La CCG prendrait en charge 1 des branches (celle du milieu pour un coût d'environ 330 000 euros) ; les autres étant à la charge du Département.

F. Benoit souligne que l'accès mode doux, lequel devrait avoir une largeur de 5 mètres (3 mètres de voie cyclable et 2 mètres de voie de rattrapage) a un impact sur le rond-point.

Le projet consiste donc à permettre de réaliser cet accès avec le dimensionnement du rond-point sur 4 branches afin d'éviter que le projet ne prenne du retard.

A Magnin signale que la Présentation de Marie viendra s'installer sur la commune de Valleiry. Le Département est favorable pour aider la commune sur son projet de passage sous la voie ferrée car il y aura au final un quart des élèves qui seront situés en bas de la voie ferrée. Il rappelle que la pratique des activités scolaires se déroule actuellement à Saint-Julien, mais que demain, ce ne sera plus le cas. Il est donc nécessaire de discuter, lors de la réunion des maires du Vuache, pour avoir un projet d'ensemble. Par ailleurs, les échanges et le travail sur la carte scolaire débiteront à l'été 2022 pour la rentrée de septembre 2023. Ce projet bouleverse les équilibres sur le territoire ; bouleversement qu'il convient d'anticiper.

PJ Crastes met en exergue que, lorsque la question de la création de l'itinéraire mode doux a été posée, le débat portait sur la compétence de la Communauté de communes. La compétence de la Collectivité en matière de modes doux est à ce jour la Viarhônga et les axes Nord/Sud. La discussion était la suivante : soit la Collectivité prenait la compétence pour l'itinéraire mode doux entre Vulbens et Valleiry, soit elle regardait si elle pouvait apporter de l'ingénierie. La Communauté de communes n'a jamais dit qu'elle était contre l'aménagement mode doux imaginé entre la commune de Vulbens et le collège.

Le projet de territoire pourra apporter des réponses à ce débat.

Concernant l'ingénierie, la Collectivité a répondu qu'elle n'était pas en capacité, au vu du temps humain dont elle dispose actuellement, de la réaliser.

La Communauté de communes n'a pas à juger le fond du projet ; l'engagement à prendre sur la forme pour elle est d'importance au vu des précédents qu'il pourrait créer.

E. Rosay constate donc que le Syndicat est légitime à lancer l'étude. Les aides du Département peuvent être importantes sur ce genre de projet. Il y a une vraie opportunité pour ce projet structurant pour lequel il est nécessaire d'avoir une étude de base pour sa définition.

F. Benoit soulève le fait qu'à son sens, le Syndicat n'est pas non plus compétent en la matière. Suite à sa rencontre avec le service mobilité de la Communauté de communes, M. Gentil lui avait indiqué que le service ne disposait pas des moyens humains pour assurer l'ingénierie du projet. Pour ne pas perdre de temps, l'étude a été lancée. La commune de Vulbens a signalé au Département qu'elle pouvait porter le projet.

JC Guillon souligne qu'il apprécie que les élus du Vuache se rendent compte qu'il est important que les élèves puissent aller en vélo au collège. Il conviendrait d'échanger rapidement sur cette question de transfert de compétence. Il signale également que les associations doivent aussi aller aux endroits où il y a des équipements sportifs.

PJ Crastes met en exergue que, pour que cela réussisse, cette action devra être portée par quelqu'un et que des moyens soient mis en œuvre.

A Magnin indique que ce sera un changement de vie pour beaucoup d'habitants car il ne sera plus nécessaire d'aller à Saint-Julien pour la vie de tous les jours.

M. De Smedt partage ce point de vue et la nécessité d'intégrer dans le projet de territoire les changements d'équilibre liés à ce projet.

JL Pécorini s'interroge sur le fait que la Communauté de communes ne soit pas compétente pour le projet mode doux entre Vulbens et le collège.

PJ Crastes rappelle que les statuts prévoient qu'en matière cyclable, la Collectivité n'est compétente que pour la Viarhônga et les axes Nord/Sud.

MH Dubois signale qu'il est prévu de modifier les statuts suite au projet de territoire afin d'intégrer les évolutions auxquelles il aboutirait.

2. Projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la déchèterie de Neydens

M. Genoud indique que la Collectivité doit renoncer au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la déchèterie de Neydens car le poids des panneaux et le système de fixation mettent en péril ladite toiture. Pour que le projet puisse être réalisé, il faudrait rénover la toiture laquelle n'est pas âgée. Aussi, il a été décidé de renoncer au projet. Il demande si des communes auraient des bâtiments pour accueillir ce projet.

3. Sollicitation par un collectif en matière d'agriculture

PJ Crastes souligne que l'Ecoparc ne doit pas être victime de la vision d'un monde agricole contre une autre. Ce collectif souhaite que la terre agricole soit utilisée autrement ; la problématique n'est pas en soi les 20 ha de l'Ecoparc. Soit la collectivité renonce à tous les projets de qualité en disant que les emplois ne se situent qu'à Genève ou soit elle trouve des solutions pour que les jeunes puissent travailler et se loger sur son territoire.

Il doit y avoir un débat sur l'agriculture et la consommation de l'espace ; la politique agricole était d'ailleurs une fiche action de l'ancien projet de territoire. Il faut s'interroger sur : quelles solutions pour quel type d'agriculture ? Quelles zones d'activité économique pour quels métiers ?

Il rappelle également que les appels à projet portant sur la mise à disposition de terres agricoles ou les reprises de ferme ne trouvent pas de candidats.

A Magnin remarque que beaucoup d'agriculteurs partent ou vont partir à la retraite et que de nombreuses fermes ne trouvent pas de repreneurs. Il faut être vigilant à ne pas tomber dans le piège d'une mode agricole. Il n'y a pas besoin de se battre aujourd'hui pour de la surface agricole.

F. de Viry indique qu'il faut éviter la division et l'opposition. Il faudrait mettre tout le monde autour de la table afin d'avoir une vision globale des choses.

JL Pécorini ajoute qu'il ne faut pas tomber dans le piège de l'écologie : cette dernière ne porte pas uniquement sur l'agriculture, elle doit toucher tous les domaines. L'agriculture reste un métier comme un autre.

PJ Crastes constate que le débat dans le monde agricole est entre celui des dominants et celui des émergents, comme il y a eu avant le débat entre la route et le vélo.

E. Rosay craint la division. Il faut aussi rester vigilant à l'industrialisation de l'agriculture avec l'arrivée de gros industriels qui sont prêts à acheter des territoires entiers. Il pourrait être opportun d'avoir un débat en Conseil ou Commission pour comprendre les projets qui ne sont pas portés par la Collectivité et qui peuvent avoir un impact sur l'espace agricole.

N. Duperret souligne que cela peut être compliqué de mettre en œuvre des projets avec le monde agricole et qu'il conviendrait de les réunir pour qu'ils se parlent.

PJ Crastes indique que le débat sur le Vitam aura bien lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Rédigé par Louisa Brun, le 17 mai 2021

Vu par le Président